

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 5 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 29/06/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 29/06/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

Excusé(s) : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. GHYAMPHY Koffi

Absent(s) : Mme GAGNARD Sylvie

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2023/051 – Tarifs garderie - Année scolaire 2023-2024

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019/060 en date du 31 Mai 2019 fixant les tarifs de la garderie périscolaire, comme suit :

- carte de 20 gardes	33 € soit 1.65 € la garde
- carte de 5 gardes occasionnelles	8.25 € soit 1.65 € la garde
- carte de 20 gardes de 30 minutes	17 € soit 0.85 € la garde

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2020/067 en date du 03 juillet 2020, n° 2021/069 en date du 02 juillet 2022 et n° 2022/062 en date du 1er juillet 2022 décidant de maintenir les tarifs décidés par délibération cités ci-dessus,

Vu la fréquentation de la garderie de l'année scolaire 2022/2023 qui s'établit à 30/40 enfants ;

Vu le bilan des ventes de cartes de garderie arrêté comme suit :

- année scolaire 2019/2020 : 2 643.00 €
- année scolaire 2020/2021 : 2 901.75 €
- année scolaire 2021/2022 : 2 509.50€
- année scolaire 2022/à fin mars 2023 : 2 740.50 €

Vu la proposition de la Commission scolaire réunie le 23 juin 2023 et de Mme le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de fixer les tarifs de la garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2023/2024 comme suit :

- carte de 20 gardes	35€ soit 1.75 € la garde
- carte de 5 gardes occasionnelles	8.75 € soit 1.75 € la garde
- carte de 20 gardes de 30 minutes	19 € soit 0.95 € la garde

Un nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire sera soumis au prochain Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/07/2023
Le Maire
Monique TROTIN

Secrétaire de séance
M. DE MALHERBE Raymond

